

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>10</b>
<b>Présents :</b>	<b>08</b>

**Date de Convocation : 06/09/2022**

**Présents :**

Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric.

Mesdames DESSE Julie, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion.

**Absents excusés :**

Madame PAILLÉ Isabelle.

Messieurs BRISSET Claude et LONJOU David.

Madame CLÉMENT Séverine a donné pouvoir à Madame TROCHUT Marion.

Monsieur MALICHER Michel a donné pouvoir à Monsieur FERRU Christian.

**Absent : NÉANT.**

**Secrétaire de séance : Monsieur GUÉRIN Frédéric.**

**ORDRE DU JOUR :**

- - Approbation du compte-rendu du 02 août 2022,
- - Demande de subvention pour isolation des bâtiments,
- - Choix d'esquisse du Lotissement des Lilas,
- - Avis,
- - Questions diverses.

**1° Approbation du compte rendu du 02 août 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 02 août 2022.

**2° Demande de subvention pour isolation des bâtiments**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondant, présenté soit :

Montant HT : 13 762.22 €

Montant TTC : 16 514.66 €

Monsieur le Maire propose de solliciter pour aide financière, le Conseil Départemental, au titre de l'isolation, économie d'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 45 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre de l'isolation des bâtiments communaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**3° Choix d'esquisse du Lotissement des Lilas**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le choix de 2 esquisses proposées par le Syndicat de la Voirie concernant le futur Lotissement des Lilas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'esquisse n°1 et laisse tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**4° Subvention création stationnement parking Eglise**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux de création de zone de stationnement dans le cœur du Bourg.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondant, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

Montant HT :	147 211.73 €
Montant TTC :	176 654.08 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Création de stationnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 60 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Création de stationnement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**Informations :**

Avis avec avenants au règlement du cimetière.

Le maire propose à l'assemblée de sauvegarder 2 concessions supplémentaires suite à la sauvegarde effectuée lors de la procédure de reprise de concessions (2001-2003)

- d'ajouter 2 tombes à la charge à la commune : N°152 Curé LANDRAULT et Mr et Mme DUBOIS N°271 qui ont « donné » à la commune pendant de longues années.

De ce fait, la commune garderait au total 12 concessions qui seront à la charge de la commune puisqu'il n'existe aucune famille vivante.

Compte tenu de demande de case en pleine terre, le maire propose de définir un lieu dans le cimetière pour emplacements des cases avec les mêmes conditions qu'une concession.

Il propose de garder les emplacements N° 429, 430, 441, 442 pour pouvoir donner un avis favorable lors des demandes de case (nouveau type de sépultures).

**Avis favorable**

Avis de principe : Compte tenu des travaux du bourg, le maire demande à l'assemblée de le laisser gérer au mieux les situations techniques qui pourraient engendrées quelques dépenses financières supplémentaires. Le maire remercie les élus de leur confiance. Exemple : Comme l'entreprise est à la route du stade, nous allons profiter de l'entreprise pour réaliser un trottoir conforme (PAVE) pour aller à l'école.

### **Avis favorable**

Avis de principe : Suite à un courrier reçu en mairie sur lequel les habitants du village de la Primauderie souhaitent planter des arbres et une petite haie pour cacher la bâche incendie, tout cela sur le terrain qui appartient aux habitants du village /commune, (lieu où la bâche incendie est installée.) Ce projet serait à la charge des habitants.

Le maire va demander à son agent de les conseiller sur les choix d'arbres et arbustes.

### **Avis favorable**

Avis de principe : Le maire propose la réalisation d'une haie (132 mètres de longueur) tout le long du terrain jouxtant l'arrière du stade, dans le but d'apporter de l'ombre, du frais notamment pour les fêtes communales. Cet ombre viendrait compléter l'ombre de l'aire de jeux.

Plantation de 39 arbres **Devis : 6502,87€ TTC**. Une aide financière va être demandée à différents organismes.

Le maire demande à l'assemblée de pouvoir continuer ce projet.

### **Avis favorable**

Avis de principe : Le maire propose la réalisation d'un réservoir d'eau (de grande quantité) à côté des ateliers municipaux (sur un terrain communal).

Le maire explique que l'on pourrait profiter du remblai venant des travaux du bourg pour faire le tour du réservoir et de placer des bâches et grillage sécurité . Nous pourrons faire couler les dalles du hangar des ateliers dans ce réservoir.

Bâches et entourage du réservoir seront les frais pour pouvoir réaliser ce projet.

Si nous avons un réservoir d'eau, avec pompe, nous pourrons continuer à arroser, plantes, arbres lors des longues canicules.

Le maire demande à l'assemblée de pouvoir continuer ce projet qui verra le jour qu'en 2024.

### **Avis favorable**

Avis de principe : Le maire présente un projet de borne électrique. Un technicien viendra rencontrer le conseil municipal pour de plus amples informations.

Le maire demande à l'assemblée de pouvoir continuer ce projet.

### **Avis favorable**

Précision ;

Le maire explique que de cette manière, à notre petite échelle, nous prenons en compte des situations d'urgence : Eau - Chaleur sécheresse - nouveau mode d'énergie pour les véhicules.

### **Avis favorable**

Avis de Principe : Le maire demande à l'assemblée de pouvoir enlever les rosiers du sarcophage à gauche de l'entrée de l'église, et de placer un panneau explicatif devant ce patrimoine.

Cette demande a été faite par un membre de l'association des ateliers du patrimoine.

### **Avis favorable**

Avis de Principe : Le maire fait savoir qu'une professionnelle de la commune aurait besoin de la petite salle du foyer rural pour des séances de sophrologie (1 fois par semaine) .Le maire demande si l'on peut lui laisser le jeudi matin dans un premier temps (Pour voir l'évolution de son activité) la petite salle du foyer, puis dans un 2ème temps, nous délibérons pour acter et établir les conditions notamment financière, puisqu' actuellement nous n'avons rien délibéré pour les locations de salle pour les professionnels de la commune.

### Avis favorable

#### Information du maire

- L'identité de la commune au porche est en cours de réalisation par certains membres de l'association et certains élus. Mr Le maire les remercie de leur aide.

- Le four de Chez Chabineau a été allumé en juin en toute sécurité grâce à l'intervention de M Frédéric Guerin et M. Jean Louis Foucher (entre autres). Le maire remercie ces acteurs. Il reste à crépir la cheminée et remanier les tuiles. Ces travaux vont se réaliser prochainement par les membres des ateliers du patrimoine.

- A savoir qu'un panneau (explicatif) chemin Asnier ou Anier (au Champ de foire) a été placé par la collectivité. C'est la Fédération Française des Randonnées qui devait placer le fléchage qui à ce jour ne convient pas aux yeux de M le maire. (A REVOIR)

- Un agent de la collectivité travaille sur la restauration des vieilles tombes (sauvegarde) au cimetière, 5 concessions sur 12 concessions sont actuellement restaurées.

- La mère de Mme Grégoire Nathalie (employée communale) est décédée soudainement le 25 août.

Un mot de sympathie au nom des élus a été adressé à Mme GREGOIRE.

- Certains commerçants ont demandé une aide financière à la commune pour la perte financière lors des travaux.

Le maire a adressé la réponse de M. le Trésorier (qui gère les finances des communes) à tous les commerçants comme quoi la mairie ne peut pas aider les commerçants.

Le maire insiste : **ce n'est pas que l'on ne veut pas mais les élus ne peuvent pas** suite au cadre légal qui est déterminé par le service des finances publiques.

- Madame la Présidente de l'association des ateliers du patrimoine a adressé un courrier en mairie pour information : les 17 et 18 septembre journée patrimoine avec visite commentée de l'église.

Le maire pense que c'est une première et souligne que les membres de l'association ont énormément travaillé sur l'historique de l'église (dépliant placé sur le site, à la mairie, à l'église).

- Le 10 septembre, M. le maire fait savoir que plus de 80 personnes sont venues pour la matinée autour de l'eau et visite du Château d'eau. Un vrai succès, le maire remercie les agents d'EAU 17, RESE, SYMBO, Communauté De Communes pour cette réalisation. (1ère édition)

- Le maire fait savoir que Le 22 à Asnières 17400 (course à pied) est une nouvelle association asniéroise, c'est officiel.

Un premier flyer est placé sur le site communal.

- Mme Barbara CHAGNEAU (agent de CDC à l'école) auparavant à la commune, est en retraite. La commune lui a offert un présent et Mr Bourdeverre a lu un mot de sympathie écrit par le maire puisque ce dernier ne pouvait être présent le jour J.

- Le maire (accompagné des 2 adjoints) fait savoir qu'il y a eu une réunion de travail avec les agents techniques, le 5 septembre pour une mise au point entre tous, concernant le travail, le service à apporter...

- Le 19 septembre la micro crèche ouvre ses portes. Le maire a adressé des félicitations à Mme Sophie ROBERT pour la réalisation de ce service qui est et sera bien utile dans notre contrée.

- L'invitation (mail ou/courrier) concernant le repas des aînés va être adressé prochainement pour rencontre le 23 octobre prochain.

- Anne-Lise (remplaçante de Mme SEGUY) a eu un bébé, une fille Maëlis. Le maire lui a adressé ces félicitations au nom de la municipalité.

- Le maire donne des précisions sur des projets 2022 qui sont devenus ou vont être des réalisations :

Peinture du haut du foyer réalisé.

Changement des 18 fenêtres en PVC du foyer rural, travaux réalisés.

Les travaux bourg sont commencés depuis le 5 septembre.

L'étude concernant le parking de l'église se termine.

L'étude du nouveau lotissement se poursuit.

La sécurité du pont de la Primauderie (Demandée par la SNCF) est mise en place.

La 2ème horloge de l'église a enfin été réparé (900€)

Suite à la réunion de travail du 8 septembre, les élus ont validé :

- Démoussage des murs extérieurs de l'église pour 22 000 €

- Un plateau ralentisseur pour l'entrée dans le bourg route de Chante-Ageasse (8 500€).

- Des nouvelles guirlandes sont commandées (1 500€)

- Les derniers panneaux sont livrés donc placés prochainement. (2 500€)

- Isolation de la cave du foyer et des locations est prévue vers le 20 octobre (16 000€)

Date :

Le 15 novembre, prochaine réunion de travail sera prévue pour bilan 2022 et projets 2023.

## INTERVENTIONS

Mr BAUDOUIN Frederic fait savoir :

La plateforme pour toilettes sur la place du foyer rural est réalisée, avec hélas un retard pour la livraison des toilettes.

Point à temps (apport goudron et graviers) est réalisé.

L'entreprise Marchand va procéder aux travaux voirie à La Laigne (chemin Garenne) et Petit logis.

Mr BOURDEVERRE Eric fait savoir :

Donne les dates retenues (fêtes et cérémonies) pour 2023 (14 janvier les vœux de la Commune, 25 et 26 mars Cirque, 1<sup>er</sup> avril Œufs de Pâques, 3et 4 juin Frairie, 23 septembre Asnières Propres, 03 septembre les Jeux Inter-Villages si une association prend en charge cette manifestation avec le soutien de la Mairie, 29 octobre Repas des Aînés, 25 novembre 1 arbre 1 enfant, 22 décembre Noël des enfants et du Personnel).

Le 24 septembre 2022, c'est Asnières Propre, merci de réserver votre après-midi.  
Le 13 octobre 2022, est prévue la réunion concernant le bulletin municipal.  
Concernant le repas des aînés, les commerçants sont ou seront sollicités pour des denrées.  
Précision : Mr BATY est désolé, il ne peut pas assurer un repas, par manque de matériel.

Demande à M. le maire s'il peut donner des précisions sur la recherche d'un médecin à Saint Hilaire de Villefranche.

M. Le maire explique qu'il a des nouvelles (de la veille) par Mr le maire de Saint Hilaire. Il s'avère que la municipalité de St Hilaire n'actionne pas le chercheur de tête (Asnières devait aider financièrement cette recherche) puisque Mme TARDY qui se charge de la création d'une maison médicale va entreprendre à sa charge « l'opération chercheur de tête ». (Missionner un chercheur de tête pour trouver un ou plusieurs médecins).

**Mme DESSE Julie :**

Demande si les jeux inter-villages puissent se réaliser en 2023.

Réponse du maire : Je suis totalement favorable, cependant j'ai organisé cette fête pendant plusieurs années, c'est une fête qui devrait être organisée par les associations de la commune avec le soutien de la commune.

**Mme RASSE Sylvie :**

Fait savoir qu'elle a contacté une association pour la récupération de bouchons en liège afin que ces derniers soient recyclés (PAS JETER).

Fait savoir qu'il va falloir aller chercher les collecteurs de bouchons à la Rochelle avant de mettre en place cette opération de recyclage.

M GUERIN Frédéric se propose d'aller à la Rochelle pour obtenir ces collecteurs. A suivre...

**Mme TROCHUT Marion :**

Fait savoir que la première réunion (2 septembre) concernant la rencontre des jeunes a été un peu timide, mais avec diverses idées. Une 2ème réunion aura lieu le samedi 8 octobre à 10h au foyer rural. A suivre...

Fait savoir que pour des raisons professionnelles, elle ne pourra pas être présente à toutes réunions du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre.

**M. FOUCHER Christian :**

Fait savoir qu'un habitant du village de VERON a allumé un feu ces derniers jours.

Réponse du maire : c'est triste de voir de tel comportement.

**M. GUERIN Frederic :**

Intervient auprès du maire, en demandant si les commerçants paient une taxe sur leur publicité extérieure, occupation du sol, publicité lumineuse... et demande la législation en vigueur.

Mr le maire donne quelques précisions sur ce sujet, qui est un sujet avec un cadre légal en fonction de nombreux facteurs et répond : « *non cette taxe n'a pas été mise en place sur la commune* ».

Cette taxe aurait pu être installée dès 2008.

Séance levée à 23h36